

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction de la communication

Mardi 16 octobre 2018

FICHE PRESSE

ECLUSE DE SAINT-VITE

Présentation du projet de remise en navigation

Le projet de remise en navigation de l'écluse de Saint-Vite vient de franchir une étape décisive. Un accord a été trouvé avec les usiniers qui vont libérer l'écluse, où leur turbine de production hydro-électrique est actuellement implantée. Les travaux pourront ainsi démarrer dès que les autorisations environnementales seront obtenues.

Après avoir approuvé le plan de financement du projet le 30 mars 2018, les élus du Conseil départemental, réunis en commission permanente le 28 septembre dernier, ont délibéré en faveur du protocole transactionnel entre la collectivité et les usiniers relatif à la remise en navigation de l'écluse de Saint-Vite.

Le projet représente dans son ensemble un investissement de 3,4 millions d'euros HT financés à 50 % par la Région (550 000 €), l'Etat (500 000 €), l'Europe (500 000 €) et Fumel Vallée du Lot (150 000 €). Les 50 % restant étant pris en charge par le Département.

Daniel Borie, vice-président et conseiller départemental du Fumélois, a présenté le projet sur site, ce mardi 16 octobre.

LES ENJEUX DU PROJET POUR L'ACTIVITÉ FLUVIALE ET LE TOURISME

Le Lot a été aménagé à partir de 1820 pour permettre le transport de marchandises par bateau. A son apogée en 1865, la navigation sur le Lot a permis de transporter jusque 320 000 tonnes de marchandises par an ; 2 800 bateaux franchissaient ainsi chaque année l'écluse de Villeneuve-sur-Lot.

Avec le développement du transport ferroviaire, puis du transport routier, la navigation sur Lot a reculé à partir des années 1870 et en 1926, le Lot a été rayé de nomenclature des voies navigables. Des installations hydro-électriques ont alors été autorisées.

A la fin des années 1980, les départements du Lot et du Lot-et-Garonne se sont fixés pour objectif de relancer la navigation sur le Lot à des fins de tourisme. Plusieurs écluses ont été construites ou remises en service dans le Lot-et-Garonne à partir des années 1990, successivement à Clairac (1996), Villeneuve-sur-Lot (2001), Lustrac et Les Ondes (2007). Il convient désormais de rendre franchissable le seuil de Saint-Vite pour poursuivre le développement de la navigation en Lot-et-Garonne vers le département du Lot.

Dans son courrier en date du 27 avril 2018 aux usiniers, le Président du Conseil départemental Pierre Camani précise que « *le projet de remise en navigation du Lot (...) garantira, à terme, un linéaire navigable de 120 km entre le Confluent avec la Garonne et Luzech (département du Lot). L'ensemble des équipements nécessaires a été réalisé progressivement depuis Aiguillon jusqu'à l'aval du seuil de Saint-Vite* ».

En attendant donc que le barrage de Fumel soit également rendu franchissable pour répondre à l'ambition exprimée jusqu'à Luzech, le projet départemental nécessite le traitement du secteur de Saint-Vite, en aval de Fumel.

LE DEFI TECHNIQUE

A Saint-Vite, la rivière est barrée par un seuil, qui se ferme en rive gauche sur une ancienne écluse. Une microcentrale hydroélectrique en fonctionnement, qui empêche tout usage de l'écluse pour les besoins de la navigation, est aujourd'hui implantée dans le sas de l'écluse. Cette installation a été autorisée en 1969 par un arrêté préfectoral délivré pour une période de 75 ans (soit jusqu'en 2044). L'étude de diagnostic conduite par le Département sur le site l'a conduit à opter pour la solution de la remise en état de l'écluse existante qui permettra à la navigation fluviale de franchir de nouveau cette écluse.

Les usiniers ont pris acte de la nécessité d'enlever le groupe de 400 kW installé dans le sas de l'écluse et des conséquences induites par ce déplacement. Il leur incombe de repenser l'avenir de l'ensemble de la centrale hydroélectrique et de la reconfigurer dans sa globalité pour pérenniser sa fonction de production d'énergie d'origine renouvelable.

Les usiniers vont, d'ailleurs, reconstruire un groupe hydroélectrique neuf à proximité de leur moulin.

LE CHOIX DU DIALOGUE POUR UNE SOLUTION GAGNANT-GAGNANT

Au cours des nombreuses réunions de travail qui se sont succédées dans un état d'esprit constructif, une évaluation régulière s'est progressivement forgée de part et d'autre sur les différentes contraintes qu'auraient à subir les usiniers, aussi bien pendant la phase des études et travaux de réaménagement du site, que pendant la phase d'exploitation opérationnelle de l'écluse.

Sous réserve des procédures d'autorisations administratives mobilisées auprès de l'Etat, un protocole transactionnel précise les conditions de déroulement des opérations en phase travaux puis de fonctionnement en phase d'exploitation pour la navigation afin d'identifier de façon explicite la nature et l'impact des contraintes appliquées aux usiniers par le projet départemental, à court, moyen puis long terme.

LE CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX

2019 : aboutissement des procédures d'autorisations administratives et lancement des commandes auprès des entreprises.

2020 : travaux sur le site avec une concentration des opérations pendant l'étiage du Lot entre mai et décembre.

Fin 2020 : mise en service.

EN RESUME

Le travail de fond et la démarche de concertation qui ont été conduits permettent aujourd'hui d'aboutir à un projet répondant aux enjeux de développement durable, à travers :

- son atout touristique, avec le franchissement d'une étape supplémentaire dans la stratégie de développement de la navigation sur le Lot ;
- son atout économique et social, avec la cohabitation d'une activité touristique et d'une activité de production d'énergie sur site ;
- son atout écologique et environnemental, grâce à la prise en compte des espèces aquatiques et à la production d'électricité « verte ».